



ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Exprimez-vous : Atelier sur l'autonomie sociale



Qu'est-ce que l'autonomie sociale?

Apprendre sur l'autonomie sociale donne aux jeunes Nunavummiuts le pouvoir de faire des choix et de prendre des décisions qui affectent leur vie. L'autonomie sociale est l'aptitude d'une personne à s'exprimer sur les enjeux qui comptent pour elle. L'autonomie sociale, c'est le pouvoir de demander ce dont on a besoin et ce qu'on désire, et la capacité de s'exprimer sur ses opinions et ses sentiments pour améliorer sa qualité de vie. L'autonomie sociale nécessite de comprendre ses droits et ses responsabilités.

Pourquoi cet atelier est-il important pour vos élèves?



Les objectifs de cet atelier sont d'éduquer les jeunes gens sur leurs droits et leurs responsabilités et de favoriser leur prise d'assurance par des habiletés en autonomie sociale. Au fil de l'atelier, les jeunes découvriront leurs forces, ce qui distingue un besoin d'un désir, et les techniques pour communiquer efficacement, par exemple l'écoute active et l'importance de communiquer clairement. L'accès aux services et la navigation du système de soutien gouvernemental seront également au programme. Cet atelier vise les élèves de la 7^e année à la 12^e année.

Pourquoi la représentante de l'enfance et de la jeunesse encourage-t-elle l'autonomie sociale?

La responsabilité de sensibiliser le grand public du Nunavut ainsi que les jeunes Nunavummiuts eux-mêmes concernant les droits des jeunes relève de la représentante de l'enfance et de la jeunesse. L'enseignement de l'autonomie sociale aux jeunes gens soutient leur droit à être entendu et à ce que leurs opinions soient prises en compte lorsqu'une décision doit être prise concernant leur vie. Il s'agit d'un droit fondamental en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Survol de l'atelier

L'atelier sur l'autonomie sociale **Exprimez-vous** est dirigé par la représentante et aborde ces volets principaux :

1. **Activité brise-glace** : Cette activité tout en images vous permettra d'apprendre à connaître votre représentante.
2. **Apprendre à se connaître** : Partez à la découverte de ces forces, ces besoins et ces désirs qui font de vous la personne que vous êtes!
3. **Communiquer efficacement** : L'écoute active et la communication claire, deux précieux outils pour atteindre un seul objectif.
4. **Connaître ses droits** : Lancez les dés pour explorer les nombreux droits qui soutiennent les enfants et les jeunes.
5. **Naviguer le système** : Mettez vos nouvelles connaissances à l'épreuve; apprenez les mécanismes d'accès aux principaux services gouvernementaux.



ᓄᑕᓴᓃᓄᑦ ᓄᑦ ᓄᑦᓄᑦᓄᑦ
ᓄᑦᓄᑦᓄᑦ

NUTAQKANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH



Cet atelier interactif comporte une brochette d'activités, de jeux et d'échanges en groupe qui rendent l'apprentissage amusant. Les participants sont appelés à se déplacer et à changer régulièrement de posture. Toute information divulguée à la représentante pendant l'activité est traitée sous le sceau de la confidentialité, excepté dérogation expresse en vertu des dispositions de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Des questions?

Ligne sans frais : 1 855 449-8118 | Iqaluit : 867 975-5090 | Courriel : contact@rcynu.ca | www.rcynu.ca

